

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2026_028

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU l'arrêté 239 de la direction Générale Adjointe Infrastructures et supports techniques

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise LM CONCEPT BOIS 74 en date du 26 janvier 2026.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement durant les travaux de réfection de toiture au 5 Avenue du Mont-Blanc avec dépose d'une grue et de matériel sur le, Parking du Proxi.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, au 5 Avenue du Mont-Blanc, les places de stationnement situées en face du magasin PROXI seront réservées pour l'entreprise LM CONCEPT BOIS 74 **du Lundi 2 Février 2025 au Samedi 21 Février 2026.**

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 04 février 2026

Le Maire,
Sandro PÉPIN

